

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 V. 327 Vœu relatif aux animations commerciales organisées lors des fêtes de fin d'année.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu présenté par Nicola Bonnet-Oulaldj et les élu-e-s du groupe Communistes-Front de Gauche, relatif à la création d'un marché « Fabriqué à Paris » sur les Champs Elysées ;

Considérant le vœu présenté par Fadila Mehal et les élus du groupe Démocrates et Progressistes, relatif au marché de Noël des Champs Elysées ;

Considérant le vœu présenté par Florence Berthout, Eric Azière, Catherine Dumas, Jeanne d'Hauteserre, Catherine Lécuyer, Anne Tachène, Ann-Katrin Jego et les élus des groupes les Républicains et UDI-Modem relatif aux Marchés de Noël à Paris ;

Considérant que les animations commerciales organisées lors des fêtes de fin d'année contribuent à l'attractivité des quartiers en cette période festive favorisant ainsi la convivialité, le partage et bien entendu l'activité économique ;

Considérant que la charte des marchés de Noël a fait l'objet d'un arrêté au BMO du 10 novembre 2015 et régit l'installation et l'exploitation de tous les marchés de Noël organisés sur l'espace public ;

Considérant que les demandes d'organisation de marchés de Noël déposées par les associations de commerçants ou les entreprises privées font l'objet d'une saisine préalable de la Préfecture de Police et des Mairies d'arrondissements concernées pour avis et que ces avis sont systématiquement suivis ;

Considérant que la Charte des marchés de Noël est annexée à toutes les autorisations délivrées et que son non-respect lors d'éditions précédents peut engendrer un refus d'autorisation en concertation avec les mairies d'arrondissement concernées ;

Considérant que la Charte des marchés de Noël précise que ces derniers « *doivent s'inscrire harmonieusement dans les sites qui les accueillent, et leur installation doit refléter l'esprit des fêtes de fin d'année* », que « *les produits proposés doivent nécessairement être en lien avec les traditions de Noël et des fêtes de fin d'année* » et que les organisateurs doivent « *sélectionner des produits éthiques, diversifiés,*

de qualité et respectueux de l'environnement », en privilégiant « les circuits courts et/ou les filières biologiques ou raisonnées pour les produits alimentaires » ;

Considérant le vœu du groupe Les Républicains, adopté à l'unanimité du Conseil de Paris de septembre 2015, demandant l'instauration d'un dispositif de suivi et de contrôle des engagements imposés par la Charte des Marchés de Noël à Paris ;

Considérant le vœu de l'exécutif adopté en Conseil de Paris des 3, 4 et 5 juillet 2017, relatif au Village de Noël des Champs Elysées et proposant la non-reconduction de la convention d'occupation du domaine public signée avec la SARL Loisirs Associés qui organisait le Village de Noël des Champs Elysées ;

Considérant que la ville souhaite désormais varier les modalités d'animations de l'espace public dans le secteur des Champs-Elysées à l'occasion des fêtes de fin d'année, en développant notamment des possibilités d'occupation alternatives aux seules animations du type marché de Noël ;

Considérant que la Ville a engagé à ce titre, et conformément au vœu adopté en juillet dernier, une réflexion avec les groupes politiques afin de diversifier la programmation des animations sur ce secteur en cohérence avec les grandes orientations de notre mandat ;

Considérant le rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation « Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux » approuvé à l'unanimité du Conseil de Paris de septembre 2015, qui préconise notamment de promouvoir et valoriser les activités de fabrication parisiennes ;

Considérant que la fréquentation touristique de l'avenue des Champs-Elysées durant la période précédant Noël est une vitrine exceptionnelle pour promouvoir la qualité du savoir-faire parisien et francilien dans toute la richesse des secteurs d'activités et des modes de productions présents sur notre territoire ;

Ainsi, sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que les mesures de contrôle du respect de la Charte des marchés de Noël soient renforcées ;
- Que le groupe de travail réunissant les groupes politiques étudie toutes les possibilités d'intégrer la dimension « Fabriqué à Paris » à la programmation des animations sur le secteur des Champs Elysées pour les fêtes de fin d'année 2018 ;
- Que la Mairie veille, pour les animations de fin d'année 2018 sur les Champs-Elysées, à préserver sa dimension festive, populaire, accessible à tous et que l'exigence première poursuivie, outre la rencontre et la découverte, soit la qualité des animations proposées et leur respect dans l'environnement des Champs-Elysées.